



Ecole de musique Tinte'Âme'Art (PRE)-INSCRIPTION 2025/2026



tinteâmeart
école de musique

Castelnau-Montratier | Lalbenque | Limogne | Montcuq

L'école de musique Tinte' Âme' Art est gérée bénévolement par l'association Musiques en Sud Quercy. Elle est financée par ses élèves adhérents, le Conseil Départemental du Lot, la Communauté de Communes du Quercy Blanc et la Communauté de Communes du pays de Lalbenque/Limogne.

Cela 25 ans qu'elle participe à la vie culturelle du sud du Lot en proposant l'apprentissage de la musique sur **4 lieux d'enseignement : Castelnau-Montratier, Lalbenque, Limogne et Montcuq**.

Plus de 200 élèves, enfants et adultes, bénéficient des cours dispensés par ses 15 professeurs faisant de Tinte' Âme' Art l'une des écoles de musique les plus dynamiques du département du Lot.

Tinte Ame Art, ce sont :

- des cours individuels, des ateliers collectifs dans plus de 15 disciplines,
- des concerts inter-sites , un concert de fin d'année avec les ensembles et orchestres de l'école,
- des sorties aux spectacles/concerts pour les élèves (Cahors. Montauban. Toulouse...),
- une participation à la vie du territoire avec des actions culturelles en partenariat avec d'autres associations du territoire, le Département du Lot, les écoles et des structures institutionnelles.

Les pratiques proposées :

Les pratiques instrumentales individuelles – P.I. :

- Accordéon chromatique, Accordéon diatonique
- Batterie, Percussion
- Clarinette, trombone, trompette et saxophone
- Flûte à bec, Flûte traversière
- Guitare, Guitare basse
- Piano
- Steeldrum
- Vielle à roue
- Violon, violoncelle
- Musique Assistée par Ordinateur (en construction)

Les pratiques instrumentales collectives – P.C. (après approbation de l'équipe pédagogique et sous réserve d'un minimum d'élèves) :

- Eveil musical
- Atelier musique traditionnelle
- Atelier steeldrum
- Atelier percussions
- Orchestre et musique de chambre
- Chorale adultes
- Ateliers en construction (atelier musique actuelle, Batucada, Atelier jazz, Atelier impro)

La Culture et Pratique Musicale (CPM) en cours collectif:

- Solfège (apprentissage théorique de la musique), rythmique et culture musicale.

Association Musiques en Sud Quercy

Maison Jacob 11 place Gambetta 46170 CASTELNAU MONTRATIER

Tel : 05 65 21 86 47 Email : ecoledemusique@tinteameart.com

Les parcours d'apprentissage proposés :

Le parcours diplômant

il suit les orientations nationales de l'apprentissage de la musique

Le cycle Probatoire (obligatoire jusqu'à 9 ans ou CE2) – Durée 1 à 4 ans

- L'éveil : de 4 à 6 ans soit Ms/GS/CP (45 mn hebdomadaire)
- Le parcours découverte : de 6 à 9 ans, soit du CP au CE2, découverte instrumentale (30 mn hebdomadaire) + CPM (1h hebdomadaire)

OU

- L'initiation : à partir de 6 ans soit CP, première pratique instrumentale (30 mn hebdomadaire) + CPM (1h hebdomadaire) + PC à l'appréciation de l'enseignant

Le cycle 1 – durée de 3 à 5 ans

- Pratique instrumentale (30 mn hebdomadaire), CPM (1h hebdomadaire), + PC à l'appréciation de l'enseignant
- Evaluations continues bi-annuelles, examen fin de cycle devant jury

Le cycle 2 – durée de 3 à 5 ans

- Pratique instrumentale (45 mn hebdomadaire), CPM (1h hebdomadaire), + PC
- Evaluations continues bi-annuelles, examen fin de cycle devant jury

Le parcours non diplômant ou personnalisé

Accessible aux élèves de + de 14 ans ou ayant validé le Cycle 1

1 pratique au choix parmi :

- Pratique instrumentale (30 mn hebdomadaire),
- CPM (1h hebdomadaire),

Les tarifs 2025/2026

Les tarifs 2025/2026 sont établis en fonction du Quotient Familial (QF dont le calcul est = revenu net imposable /nombre de parts fiscales) sur présentation de justificatif (attestation de votre caisse d'allocations familiales du mois en cours ou première page de votre avis d'imposition N-1).

Dans le cas où les familles ne fournissent pas de justificatif, le tarif de base sera appliqué.

	Tarif de base	QF entre 901 à 1350	QF < à 900
Adhésion à l'association (par famille)	20 €	20 €	20 €
Parcours diplômant enfant/ado			
Eveil musical	165	158	150
Parcours découverte	330	315	300
Initiation	410	395	380
Cycle 1	410	395	380
Cycle 2	530	510	490
Parcours diplômant adulte	650	600	550
Parcours non diplômant ou personnalisé	410	395	380
Atelier collectif seul enfant/adulte	190	180	170
Atelier chorale adulte	155	147	140

Association Musiques en Sud Quercy

Maison Jacob 11 place Gambetta 46170 CASTELNAU MONTRATIER

Tel : 05 65 21 86 47 Email : ecoledemusique@tinteameart.com

FICHE DE (PRE)-INSCRIPTION 2025/2026 **A RETOURNER pour le 6 septembre 2025**

Pour toute préinscription retournée au-delà de cette date, l'élève sera placé sur liste d'attente et son cours sera conditionné aux disponibilités restantes.

Pour valider la (pré)-inscription, nous vous remercions de joindre le règlement total accompagné de votre formulaire de préinscription et du Quotient Familial.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de régler en une ou plusieurs fois (maximum 10 chèques), l'encaissement se fera uniquement au début de l'année musicale après votre confirmation d'inscription et en respectant votre échéancier.

Réduction de 10% à partir de 2 enfants par famille ou 2 activités enfants, cette réduction ne portera que sur les tarifs enfants.

Majoration de 20% pour les élèves extérieurs aux communautés de communes du Pays de Lalbenque/Limogne en Quercy et du Quercy Blanc

Adhésion à l'association : 20€ par famille ou 50€ avec l'adhésion solidaire

OPTEZ POUR L'ADHÉSION SOLIDAIRE DÉFISCALISABLE. Conformément aux dispositions de l'article 200-1 du code général des impôts, notre association peut recevoir des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt.

Vous versez 50 €, votre déduction fiscale de 66% : - 33 €, votre adhésion Solidaire : 17 €

SITE SOUHAITE :

- Lalbenque
- Castelnau-Montratier
- Montcuq
- Limogne

RESPONSABLE DE L'ELEVE:

NOM:

PRENOM:

Adresse complète:

Code postal et ville :

Tel domicile/Tel portable:

Email :

ELEVE (S):

1) Nom:	Prénom :	Date de naissance:
Cours et parcours demandés:		
2) Nom:	Prénom :	Date de naissance:
Cours et parcours demandés:		
3) Nom:	Prénom:	Date de naissance:
Cours et parcours demandés:		

J'atteste avoir lu et accepté l'ensemble du règlement intérieur de l'école de musique et m'engage à le respecter

Le 2025

Signature de l'élève ou de son représentant légal



Ecole de musique Tinte'Ame'Art

Règlement intérieur 2025/2026

L'association Musiques en Sud Quercy a pour but la gestion d'une école de musique au sein des territoires des communautés de communes du Quercy Blanc et la Communauté de Communes du pays de Lalbenque/Limogne.

L'école de musique peut organiser des manifestations culturelles et artistiques dans le but de promouvoir l'école et de proposer des animations en milieu rural.

Par son inscription à l'école de musique « Tinte'Ame'Art », l'élève s'engage à suivre régulièrement les cours et à respecter le règlement intérieur de l'école. L'adhésion à l'association implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement intérieur.

Par son inscription à l'école de musique « Tinte'Ame'Art », l'élève ou son représentant légal autorise l'association Musiques en Sud Quercy à utiliser son image pour les besoins de la communication de l'école de musique (Site internet, presse et réseaux sociaux). Vous avez la possibilité de ne pas accepter cette utilisation en nous adressant votre refus par écrit.

1 – Disciplines enseignées :

Les pratiques instrumentales individuelles – P.I. :

Accordéon chromatique, Accordéon diatonique, Batterie, Percussion, Clarinette, trombone, trompette et saxophone, Flûte à bec, Flûte traversière, Guitare, Guitare basse, Piano, Steeldrum, Vielle à roue, Violon, violoncelle, Musique Assistée par Ordinateur (en construction)

Les pratiques instrumentales collectives – P.C. (après approbation de l'équipe pédagogique et sous réserve d'un minimum d'élèves) :

Eveil musical, Atelier musique traditionnelle, Atelier steeldrum, Atelier percussions, Orchestre et musique de chambre, Chorale adultes, Ateliers en construction (atelier musique actuelle, Batucada, Atelier jazz, Atelier impro)

La Culture et Pratique Musicale (CPM) en cours collectif:

Solfège (apprentissage théorique de la musique), rythmique et culture musicale.

2 – Conditions d'admission :

Les deux communautés de communes du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque - Limogne versent une subvention de fonctionnement à l'association, complémentaire à celle du Conseil Départemental du Lot. L'école de musique accueille en contrepartie les élèves ressortissants de ces deux communautés. Pour les élèves extérieurs à ces deux communautés de communes, une participation majorée sera demandée aux élèves inscrits.

3 – Comportement, assiduité, congés et abandon :

Chaque élève doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Toute attitude perturbatrice, incorrecte et/ou irrespectueuse tant à l'égard de l'enseignant.e que des autres élèves occasionnera une exclusion du ou des cours après 2 avertissements qui n'entraînera aucun remboursement.

Chaque élève est tenu d'être à l'heure à chacun des ses cours.

Les absences doivent être impérativement signalées le plus tôt possible par téléphone au professeur ou à la personne suivante : Myriam PREVOT (secrétaire, coordinatrice) au 05.65.21.86.47. Les absences de l'élève n'entraînent pas un remplacement des cours de la part du professeur.

Les absences de longues durées justifiées (au-delà de 15 jours), doivent être confirmées par courrier avec justificatif

Association Musiques en Sud Quercy

Maison Jacob 11 place Gambetta 46170 CASTELNAU MONTRATIER

Tel : 05 65 21 86 47 Email : ecoledemusique@tinteameart.com

afin de permettre une réduction de prix sur l'année.

Des retards et/ou absences répétés et non justifiés occasionneront une exclusion du ou des cours après 2 avertissements qui n'entrainera aucun remboursement.

Tout abandon en cours d'année devra être signalé au professeur et par courrier au secrétariat. Tout abandon n'entrainera aucun remboursement (sauf force majeure telle que maladie de longue durée, déménagement)

4 – Assurance et Responsabilité :

En début d'année scolaire, l'élève (enfant ou adulte) devra fournir une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile, les risques de dégradations commis par celui-ci envers les bâtiments, mobiliers, instruments ou livres prêtés par l'école.

L'école décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel dans les locaux en dehors des heures de cours de l'élève et en cas de vol dans les locaux.

Le responsable de l'enfant doit accompagner l'élève jusqu'à la salle de cours, s'assurer de la présence du professeur et venir chercher l'élève dès la fin du cours.

Étant donné la configuration des locaux, cette règle doit être strictement respectée pour la sécurité des enfants.

Les professeurs n'assurent pas la surveillance des enfants en dehors des moments d'enseignements.

5 – Apprentissage musical :

L'apprentissage musical nécessite une pratique régulière journalière à la maison en dehors des cours afin d'acquérir les notions et compétences nécessaires au bon déroulement des études.

L'attention des parents et leur soutien dans les séances régulières d'entraînement à la maison est essentiel et porteur de la motivation en particulier des plus jeunes.

Le parcours d'apprentissage musical se structure de deux manières : le parcours diplômant et le parcours non diplômant ou personnalisé.

Le parcours diplômant Il suit les orientations nationales de l'apprentissage de la musique

Le cycle Probatoire (obligatoire jusqu'à 9 ans ou CE2) – Durée 1 à 4 ans

- L'éveil : de 4 à 6 ans soit Ms/GS/CP (45 mn hebdomadaire)
- Le parcours découverte : de 6 à 9 ans, soit du CP au CE2, découverte instrumentale (30 mn hebdomadaire) + CPM (1h hebdomadaire)

OU

- L'initiation : à partir de 6 ans soit CP, première pratique instrumentale (30 mn hebdomadaire) + CPM (1h hebdomadaire) + PC à l'appréciation de l'enseignant

Le passage au cycle supérieur est défini après l'avis pédagogique de l'enseignant.

Le cycle 1 – durée de 3 à 5 ans

- Pratique instrumentale (30 mn hebdomadaire), CPM (1h hebdomadaire), + PC à l'appréciation de l'enseignant
- Evaluations continues bi-annuelles, examen fin de cycle devant jury

Le cycle 2 – durée de 3 à 5 ans

- Pratique instrumentale (45 mn hebdomadaire), CPM (1h hebdomadaire), + PC
- Evaluations continues bi-annuelles, examen fin de cycle devant jury

Le parcours non diplômant ou personnalisé

Accessible aux élèves de + de 14 ans ou ayant validé le Cycle 1

1 pratique au choix parmi :

- Pratique instrumentale (30 mn hebdomadaire),
- CPM (1h hebdomadaire),

CPM : Culture et pratique musicale collective : Les cours de culture et pratique musicale sont destinés à développer l'écoute et les bases du langage musical ainsi que la culture musicale dans son ensemble. Cette formation, indispensable à l'apprentissage de la musique, est assurée en plus des cours instrumentaux et ne peut être assurée pendant le cours d'instrument faute de temps.

PI : Pratique instrumentale individuelle : Les cours sont ouverts aux enfants ainsi qu'aux adultes avec un nombre de places limitées pour ces derniers. L'étude d'un instrument nécessite une pratique régulière dont la durée varie suivant le niveau de l'élève. Chaque professeur signale à l'élève et à ses parents le temps de pratique et d'entraînement à la maison attendu en fonction des particularités de chacun. Les progrès peuvent être plus ou moins rapides, mais ils sont indispensables pour soutenir l'intérêt de l'élève. Avant de s'engager, il faut donc être averti des obligations, qui n'excèdent jamais les possibilités normales d'un enfant.

Parcours découverte : Cette classe est réservée aux élèves de 6-9 ans ne sachant pas vers quel instrument s'orienter. Elle comprendra un cours de culture et pratique musicale collectif et une pratique instrumentale tout au long de l'année. Après les vacances de la Toussaint, l'élève changera d'instrument toutes les 6 semaines environ jusqu'à la fin de l'année lui permettant ainsi de découvrir les instruments enseignés à l'école de musique et de faire un choix éclairé pour la rentrée suivante.

Musique d'ensemble : La musique d'ensemble donne aux élèves la possibilité de mettre en pratique leurs études musicales et ainsi de découvrir la joie de jouer avec d'autres.

Dans le cadre de l'école de musique (auditions internes à l'école, répétitions ou représentations extérieures), la musique d'ensemble prend une place importante et est indispensable à l'apprentissage de la musique.

Suivi pédagogique: un carnet de liaison commun à toutes les disciplines doit être fourni par les parents, l'élève doit le présenter à chacun de ses cours. Il a aussi pour vocation d'être un outil pédagogique puisqu'il en assure le suivi et pourra servir également à la transmission d'informations et de documents de l'école de musique. Nous invitons donc les familles à y être attentives.

Evaluations: Chaque élève sera évalué par l'ensemble de ses professeurs. Des examens de fin d'année suivant le parcours suivi et le cycle de l'élève seront proposés par les professeurs. Le passage des cycles 1 et 2 sera conditionné à la réussite d'un examen interne devant jury et avis des professeurs de l'élève suivant des critères pédagogiques.

6 – Manifestations :

Un certain nombre de représentations et manifestations est organisé pendant l'année. Les répétitions pour la préparation des manifestations et des projets pédagogiques font partie intégrante de l'enseignement au même titre que les cours.

A chaque fois, les élèves seront avertis au plus tôt. Il est souhaitable qu'ils en profitent pleinement, ces concerts faisant partie de l'enseignement musical. **Pour une bonne diffusion de l'information, il est impératif de mettre à jour son adresse mail et de communiquer un numéro de téléphone portable.**

7 – Calendrier des cours :

La période d'activité de l'école correspond au calendrier scolaire de l'Académie de Toulouse. Il est toutefois précisé que les cours sont assurés jusqu'au samedi soir précédent les vacances scolaires. La fermeture de l'école de musique est fixée au samedi 27 juin 2026 inclus.

8 – Adhésion à l'association et tarifs des cours:

L'adhésion à l'association « Musiques en Sud-Quercy » est obligatoire.

Les tarifs 2025/2026 sont établis en fonction du **Quotient Familial (QF)** sur présentation de justificatif (attestation de la caisse d'allocations familiales du mois en cours ou première page de l'avis d'imposition N-1)

Dans le cas où les familles ne fournissent pas ou ne souhaitent pas communiquer de justificatif, le tarif de base sera appliqué.

Les élèves s'engagent à suivre les cours de l'école de musique toute l'année, participer aux répétitions et aux concerts organisés durant l'année scolaire.

Le paiement s'entend pour l'année entière et doit être effectué dès la préinscription. L'élève ne pourra pas commencer ses cours si le règlement n'est pas effectué. Les règlements par chèque sont à remettre au secrétariat ou à votre professeur et être établi à l'ordre de : Ecole de Musique « Tinte ' Ame ' Art ».

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de régler en une ou plusieurs fois (maximum 10 chèques), l'encaissement se fera uniquement au début de l'année musicale après votre confirmation d'inscription et en respectant votre échéancier.

Les cours non dispensés du seul fait de l'absence ou abandon non justifié de l'élève ne peuvent faire l'objet de rattrapage ou de remboursement.

10 – Ce règlement pourra être complété ou modifié selon les besoins.

Pour l'année 2025-2026
La Présidente Juliette Favaron

